

26 novembre 2000 : la litanie des économies

Autor(en): **Crivelli, Pablo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **27 (2000)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La litanie des économies

PABLO CRIVELLI

Au menu des votations fédérales du 26 novembre, quatre initiatives populaires et un référendum qui ont tous pour objet des économies. Dans le cas des initiatives, le Conseil fédéral a décidé de n'y opposer aucun contre-projet.

L'INITIATIVE «pour des coûts hospitaliers moins élevés» veut limiter le champ obligatoire de l'assurance maladie aux seuls soins hospitaliers. Il faudrait conclure une assurance privée pour couvrir les cas de maladie qui ne requièrent pas d'hospitalisation. Selon le système proposé, les malades ne verseraient pas un centime pour couvrir les frais hospitaliers et le coût d'une journée d'hospitalisation ne devrait pas dépasser 250 francs.

Après avoir compris les intentions des initiateurs, les deux chambres ont rejeté sèche-ment la proposition. L'application de ces propositions aurait, aux yeux du parlement, des conséquences intolérables tant du point de vue social que fiscal. Les coûts non hospitaliers finirait par reposer entièrement sur les épaules des assurés. Mais qui pourrait se permettre de contracter une assurance privée pour faire face à ces dépenses? Certainement pas les personnes du troisième âge ou les malades chroniques, pour lesquelles le paiement des primes pourrait se révéler impossible, a affirmé le gouvernement. Et qui ne pourra payer la consultation chez le médecin devra recourir à l'assistance publique.

La nouvelle loi, ont spécifié les adversaires de la proposition, ne permettrait même pas de réaliser les économies rêvées, car il y a fort à parier que les coûts des soins «à domicile» seraient tout simplement mis à charge des hôpitaux, qui verraient alors enfler leurs budgets. Par conséquent, pour couvrir les

déficits de l'assurance obligatoire, la Confédération serait obligée d'augmenter les subsides des cantons, lesquels à leur tour se retourneraient vers les contribuables en augmentant taxes et impôts. Selon la majorité de nos représentants à Berne, cette proposition est d'autant plus indigeste qu'elle fait fi d'un concept fondamental – la solidarité – autour duquel s'est bâti tout le système de la protection sociale helvétique.

Nouveau tour de vis budgétaire pour le militaire?

La seconde initiative en votation est intitulée «économiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir». Elle demande la réduction de moitié des dépenses militaires dans un délai de dix ans. Pour les socialistes et les Verts, qui l'ont soutenue à l'extérieur et à l'intérieur du Parlement, l'Armée 95 reste surdimensionnée. Aussi préconisent-ils d'abaisser de moitié les dépenses militaires pour les porter à 3,1 milliards de francs d'ici 2012 de suspendre les nouvelles commandes d'armement tant que n'auront pas été fixés les objectifs et les moyens financiers de la nouvelle armée. Un tiers des sommes ainsi économisées devront être utilisées

pour soutenir des actions internationales en faveur de la paix, alors qu'un fonds d'un milliard de francs devrait être constitué pour la reconversion des emplois ainsi sacrifiés (il est question de 6000). La droite s'oppose résolument à ces propositions, d'autant plus qu'elle survient à un moment délicat pour le département d'Adolf Ogi. Ces derniers mois, les scénarios de la réforme Armée XXI se sont succédés: tous demandent une réduction des effectifs. Toutefois, le conseiller fédéral UDC a affirmé à plusieurs reprises qu'une cure d'amaigrissement n'impliquait pas nécessairement une diminution des coûts. Il est même probable qu'une armée plus petite mais plus professionnelle coûterait au moins autant que l'armée actuelle.

Au parlement, les partis bourgeois ont reproché à la gauche de n'avoir pas tenu compte des économies réalisées dans ce secteur ces dernières années. Ils estiment que de nouvelles économies risqueraient de mettre en danger la sécurité du pays. Ces dix dernières années, renchérit le gouvernement, l'armée n'est pas restée les bras croisés, mais s'est adaptée à la nouvelle situation stratégique consécutive à la chute du communisme et a réduit ses coûts et ses effectifs.

Le statut de neutralité exige cependant le maintien d'une armée crédible, technologiquement au point, par conséquent dotée de moyens financiers adéquats.

Flexibilisation de l'âge de la retraite?

On retrouve cette division droite/gauche aux Chambres fédérales (1998) sur deux initiatives populaires qui poursuivent un objectif commun: assouplir l'âge de la retraite avec une pensée particulière pour les travailleuses. Aussi bien l'initiative de la Fédération suisse des employés intitulée «pour un assouplissement de l'AVS – contre un relèvement de l'âge de la retraite des femmes», que celle des Verts «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes», ont été repoussées par les majorités de droite des Chambres et par l'Exécutif, parce que trop onéreuses.

Les deux textes demandent que les hommes et les femmes puissent bénéficier d'une retraite complète dès 62 ans, à condition d'abandonner définitivement le monde du travail. Pour les initiateurs, cette solution aurait l'avantage de libérer des emplois pour les jeunes tout en allégeant l'assurance chômage et invalidité. Ces thèses n'ont pas

convaincu les adversaires des deux projets, épouvantés par les coûts supplémentaires (1,5 milliard de francs de plus par an) qu'impliquerait une telle réforme. Le vieillissement de la population et l'allongement de l'espérance de vie, ont répété le Conseil fédéral et la majorité des députés au parlement, rendent impossible une nouvelle augmentation des dépenses pour l'AVS.

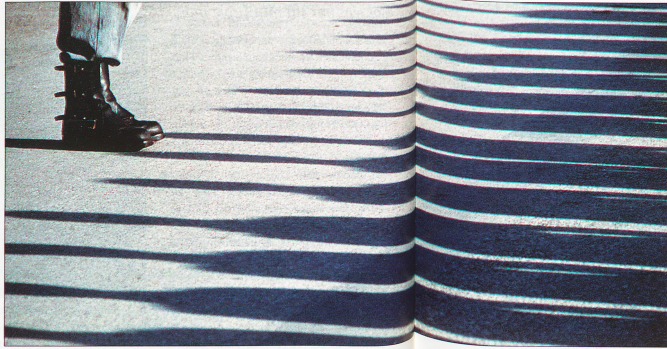
Quelle que soit l'issue de la votation, la possibilité de prendre sa retraite avant 65 ans est un thème cher à Ruth Dreifuss. La réforme pourrait être contenue dans la onzième révision de l'AVS en préparation. Mais les adversaires de la ministre socialiste affûtent déjà leurs armes et n'hésitent pas à aller à contre-courant, préconisant une augmentation de l'âge de la retraite.

Suppression du statut de fonctionnaire?

Dernier sujet sur lequel nous sommes appelés à voter: la nouvelle loi sur le personnel fédéral. Après la poste, une autre vache sacrée risque d'être sacrifiée sur l'autel de la mondialisation galopante: c'est désormais le statut de fonctionnaire, pour lequel Berne a déjà entonné le «de profundis», qui risque

de sombrer dans les oubliettes de l'histoire. L'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques et l'Union syndicale suisse se sont alliées pour tenter de sauver un malade condamné, récoltant en quelques mois 84 775 signatures valables.

Selon les adversaires de la réforme, la nouvelle loi détériorera les conditions de travail des 105 000 employés de l'administration fédérale, de la poste et des chemins de fer. Non seulement elle n'offre pas de protection suffisante contre les licenciements, ont affirmé les syndicats, mais elle étendra aux employés fédéraux le Code des obligations en ce qui concerne les vacances, ce qui conduira à une réduction de celles-ci. La nouvelle loi s'annonce draconienne: salaire minimum fixé à 2770 francs et augmentation jusqu'à 45 heures de l'horaire hebdomadaire de travail. Le gouvernement a tenté de rassurer ses propres troupes en affirmant que la nouvelle loi protégera suffisamment les employés du service public. Ceux-ci continueront à être soumis au régime de droit public.



L'armée reste une pomme de discorde entre la gauche et la droite.

Votations fédérales

26 novembre 2000

- Initiative populaire du 13 mai 1996 «pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes»
- Initiative populaire du 22 mai 1996 «pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»
- Initiative populaire du 26 mars 1997 «économiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir» (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)
- Initiative populaire du 10 septembre 1998 «pour des coûts hospitaliers moins élevés»
- Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers)

4 mars 2001

10 juin 2001

23 septembre 2001

2 décembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.